

Légende

- Parcelle bâtie
- Parcelle non bâtie
- Parcelle équipée après 1985
- Limite de tronçon
- Nom du tronçon (CBR 2000)
- Limitation de vitesse
- Obstacles existants (murs)

Légende des degrés de sensibilité

- Zone de sensibilité 2
- Zone de sensibilité 3
- Zone de sensibilité 4

Légende des récepteurs

- Récepteur pour lequel la valeur de bruit est inférieure ou égale aux valeurs limites d'immission (jour et nuit)
- Récepteur pour lequel la valeur de bruit est supérieure aux valeurs limites d'immission (jour et/ou nuit)
- Récepteur pour lequel la valeur de bruit est supérieure ou égale aux valeurs d'alarme (jour et/ou nuit)
- Récepteur non sensible

ROUTE PRINCIPALE DE PLAINE

VS

DOSSIER DE MISE A L'ENQUETE

Route N° **RC 71, RC 70, RC 502**

Commune **Leytron**

PIECE 3a

Section de route	Tronçon	PR
Ovronnaz RC 70	Traversée de Leytron	0 + 370
Fully RC 71		140 + 325 + 160 + 000
Riddes RC 502	Tronçons : ley_71.a, ley_71.b, ley_71.c, ley_71.d, ley_71.e, ley_71.f, ley_70.a, ley_502.b	0 + 240

Projet d'assainissement du bruit

Etat 2032 sans mesure

Ech. 1:1500

Longueur effective de l'aménagement : RC 71 : 1'600 m - RC 70 : 400 m - RC 502 : 200 m

Auteur du projet : **aer** (Association pour l'Évaluation et la Réduction du Bruit)

L'administration communale de Leytron certifie que le présent projet, mis à l'enquête publique par insertion au Bulletin officiel du greffe communal du 10/04/2015, a été déposé au greffe communal du 10/04/2015 pour y être consulté.

le _____

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le président Scau Le secrétaire

Timbre de réception

Date	Projet	Dessiné	Contrôlé
Mars 2013	FM	FM	FA
Juin 2013	FM	FM	FA
Janvier 2015	FA	FA	FA

Projet du : Aout 2012

LE CHANCELIER D'ETAT

Le Chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement

TOUS LES PLANS DU DOSSIER SERONT EGALLEMENT TIMBRES ET SIGNES (RMB/ADMINISTRATION COMMUNALE)



Zone agricole non constructible
Parcelles non concernées par l'étude